

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MÉRY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,  
Damien JASPARD, Olivier MITZNER, Maria Adelaïde CRÉTY, Robert ADAM, Pascal THIÉRY, Françoise KONIGSECKER, Jean-Luc USCHÉ, Pierre MAUCOURT, Christine RASMUS, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Thierry TRESSE qui donne procuration à Pierre MUEL.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Néant.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 04 Avril 2017 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Damien JASPARD est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **2017 /06/01. METZ METROPOLE : TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN METROPOLE**

##### **MOTION**

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5217-1 et L. 5217-2,

CONSIDERANT le caractère stratégique du statut de métropole plaçant leur création au cœur d'une réforme territoriale consacrant la reconnaissance du fait urbain dans le cadre d'une politique nationale d'aménagement et de développement qui repose sur les fonctions stratégiques exercées par les plus grandes agglomérations au bénéfice de larges bassins de vie dépassant leurs frontières institutionnelles,

CONSIDERANT l'élargissement des conditions d'accès au statut de métropole,

CONSIDERANT les perspectives d'envergure qui s'ouvrent pour l'agglomération messine au regard d'une vitalité du territoire dont le statut de métropole permettra d'asseoir un positionnement stratégique au sein de la région Grand Est, - en complément avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Métropole du Grand Nancy -, et d'un portage de nouvelles synergies locales dans un espace européen transfrontalier en mutation,

CONSIDERANT l'opportunité de rejoindre le cercle restreint des grandes agglomérations françaises reconnues pour leur exercice des fonctions métropolitaines bénéficiant à un large territoire dépassant les frontières institutionnelles,

CONSIDERANT que les enjeux territoriaux d'une métropole institutionnelle messine portent sur :

- la nécessité de fixer en Lorraine Nord, et non pas au-delà des frontières nationales, les emplois et les revenus issus de la mondialisation des flux économiques et financiers,

- le besoin d'organisation autour de l'agglomération messine de l'espace nora lorrain, afin de compléter harmonieusement une structuration complémentaire du sud lorrain prenant appui sur la Métropole du Grand Nancy, au bénéfice de l'ensemble du sillon lorrain,
- l'obligation pour la région Grand Est de compter en son coeur un sillon lorrain structuré par le couple métropolitain Metz-Nancy,
- l'opportunité pour la France de disposer d'un ancrage territorial de proximité transfrontalière, créateur d'emplois et redistributeur de richesse, pour transcender les défis démographique et économique d'une grande région européenne polycentrique.

CONSIDERANT la perspective d'élaboration d'un Projet Métropolitain porteur d'une ambition forte alliant attractivité du territoire, haut niveau de services aux habitants et solidarités renforcées entre communes et fixant plus particulièrement le cadre d'exercice des compétences communautaires dans un souci essentiel d'efficacité et d'efficience, tout en garantissant le lien de proximité et d'adaptation aux enjeux propres des territoires de coopération qui composent la future métropole,

APPROUVE, par 11 voix Pour et 3 Absentions, le projet de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole d'obtenir le statut de métropole,

CHARGE, à cet effet, Monsieur le Président de saisir les maires des 44 communes composant la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole aux fins de faire délibérer les conseils municipaux, dans les conditions de majorité requise, sur l'adoption par Décret du statut de métropole au sens de l'article L.5217-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE Monsieur le Président, dès les conditions de majorité remplies, à prendre acte des délibérations communales et à solliciter sur ces bases monsieur le Préfet de la Moselle – représentant de l'Etat dans le Département-, pour obtenir le Décret de création de la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

## **2017 /06/02. MOTION CONTRE LA REFORME DES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITE ET DES PASSEPORTS**

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -appliquée dans la précipitation-, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient néanmoins conserver un « lien » avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

- *Considérant que les communes aorenavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat ;*
- *Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants - et particulièrement pour les personnes peu mobiles-, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;*
- *Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;*
- *Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;*

*Je vous propose donc de nous opposer fermement à cette mesure et de demander une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.*

*Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions adopte la motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports.*

### **2017 /06/03. AMENAGEMENT D'UN LOCAL TECHNIQUE**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de travaux d'un local technique.*

*La Commission d'Appels d'Offres s'étant réunie donnant les résultats suivants :  
Présentation de deux propositions d'entreprises consultées ayant répondu à l'appel d'offre ayant fait l'objet d'analyse :*

- *ICB pour une offre de service s'élevant à 18 000,00 € HT soit 21 600,00 € TTC ;*
- *ITC MOSELLE et Monsieur Vincent CALMES, Architecte DPLG pour une offre de service globale s'élevant à 14 040,00 € HT soit 16 791,84 € TTC.*

*Après analyse et classement des offres, la Commission d'Appels d'Offres propose au Conseil d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à ITC MOSELLE et Monsieur Vincent CALMES, Architecte DPLG pour la somme globale de 14 040,00 € HT soit 16 791,84 € TTC.*

*Après discussion, le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions :*

- *d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un local technique à ITC MOSELLE et Monsieur Vincent CALMES, Architecte DPLG pour un montant global s'élevant à 14 040,00 € HT soit 16 791,84 € TTC ;*
- *de lancer la consultation des entreprises courant juillet 2017 ;*
- *de retenir les entreprises courant Août 2017 ;*
- *d'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés ou à passer les commandes.*

### **2017 /06/04. TRAVAUX INVESTISSEMENT : EMPRUNT**

*Dans le cadre de travaux d'investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil de les financer par un emprunt d'un montant de 200 000 €. Il présente trois offres :*

#### Proposition prêt n° 1

*Moyen terme à taux fixe*

- *Montant : 200 000 €*
- *Type échéance : trimestrielle*
- *Taux : 1,11 %*
- *Durée : 120 mois*
- *Montant échéance : 5 289,56 €*
- *Frais de dossier : 500 €*
- *TEG annuel proportionnel : 1,16 %*

Proposition prêt n° 2

*Moyen terme à taux fixe*

- Montant : 200 000 €
- Type échéance : trimestrielle
- Taux : 1,29%
- Durée : 144 mois
- Montant échéance : 4 505,19 €
- Frais de dossier : 500 €
- TEG annuel proportionnel : 1,33 %

Proposition prêt n° 3

*Moyen terme à taux fixe*

- Montant : 200 000 €
- Type échéance : trimestrielle
- Taux : 1,55%
- Durée : 180 mois
- Montant échéance : 3 742,26 €
- Frais de dossier : 500 €
- TEG annuel proportionnel : 1,58 %

*Après discussion, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :*

- *de retenir la proposition de prêt n° 1 et de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole de Lorraine ;*
- *charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents y afférents.*

**2017 /06/05. LOCATION LOGEMENTS COMMUNALES**

*En référence à la délibération du Conseil Municipal prise en séance du 19 janvier 2017, Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jacky MERY, chargé du dossier, qui explique la difficulté de louer l'appartement du 1<sup>er</sup> étage au 13, Place Saint-Martin (ancien presbytère) et propose de réduire le tarif de location.*

*Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- ? *décide la mise en location de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage situé au 13, Place Saint-Martin pour une superficie de 120 m<sup>2</sup> avec cave –jardin-garage à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2017 ;*
- ? *fixe le montant du loyer à 780 € par mois ajouté d'une avance sur charges redevances électricité parties communes et ordures ménagères s'élevant à 20 € par mois ;*
- ? *charge Monsieur le Maire de signer le contrat de location avec les futurs locataires.*

**2017 /06/06. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES M14 2017**

*Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :*

Section Investissement

Dépenses

- c/ 2315 Opération 81 City stade - 5 000
- c/ 2313 Opération 80 Aménagement Presbytère + 5 000

**2017 /06/07. REMBOURSEMENT PANNEAUX DE SIGNALISATION**

*Monsieur le Maire fait part au Conseil de la détérioration de deux panneaux de signalisation par un individu identifié. Par mesure de sécurité, la Commune a fait l'acquisition et le règlement de ces nouveaux panneaux pour un montant s'élevant à 236,54 € TTC auprès de la Sté SIGNAUX GIRAUD et sollicite le remboursement.*

*Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche, et charge Monsieur le Maire de solliciter le remboursement de cette facture auprès de l'auteur des faits et en accepte l'encaissement.*

**2017 /06/08. AMENAGEMENT PARVIS DE L'EGLISE DE MARIEULLES**

*Dans le cadre des projets de travaux communaux, Monsieur le Maire rappelle l'Aménagement du parvis de l'Eglise et cède la parole à Monsieur Michel SCHNEIDER, chargé du dossier.*

*Après consultation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux d'Aménagement du parvis de l'Eglise à la Sté LINGENHELD selon devis s'élevant à 62 783,70 € HT soit 75 340,44 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer la commande et tous documents y afférents.*

**DIVERS :**

- *Cambriolage aux vestiaires du terrain de football de Marieulles.*
- *Elections législatives des 11 et 18 Juin 2017.*
- *La manifestation 100 Km de Mécleuves initialement prévue le 25 Juin prochain a été annulée.*
- *Bulletin municipal.*
- *Présentation du livre d'histoire de Marieulles-Vezon.*

*Après un tour de table, la séance est levée.*

*Marieulles, le 29 Mai 2017*

*Le Maire,*

*P.MUEL*